

TARIFS au 1er Janvier 2023

HEBERGEMENT (€)

Types logements	Redevance		TOTAL (€)
	Loyer	Charges mutualisées*	
T 1 BIS (30 m²)** (personne seule)	595,06	698,80	1 293,86
T 1 BIS (30 m²)** (couple)	595,06	1 147,30	1 742,36
T 1 (24 m²)	527,85	698,80	1 226,65
CAUTION T1 bis (30m ² , 1 pers)	1061 € (soit 595 + 466 mois en 2/3 charges)		
CAUTION T1 (24 m ²)	994€ (soit 528 + 466 mois en 2/3 charges)		

* charges mutualisées: entretien des parties communes, animation, personnel de nuit, électricité des parties communes, chauffage, eau, téléassistance

** possibilité d'accueillir un couple

Hébergement temporaire (Pension complète)	Petit déjeuner + déjeuner + dîner + Ménage	71,00
Hébergement temporaire attribué inoccupé (hospitalisation ou autre) : Déduction du prix des repas CAUTION 700 € - encaissée, déductible fin d'herbergement		
Exemple tarif pour 15 jours		1065
Taxe de participation au charges mutualisées d'électricité sur la période hivernale du 15/10 au 15/04		1,35 € / jours

REPAS	Résidents			Invités extérieurs
	le repas (€)	30 jours	31 jours	le repas (€)
Petit-déjeuner	1,61	48,30	49,91	-
Déjeuner	5,82	174,60	180,42	13,80
Dîner	3,59	107,70	111,29	10,50

Blanchisserie

Forfait mensuel (€) pour 4 lessives	Lavage, Séchage, Repassage	43,80
	1 machine par semaine - Traitement individuel du linge marqué au nom du résident	
Tarif par lessive supplémentaire ou à l'unité	Lavage, Séchage, Repassage	10,95

LES AIDES

Aide au logement - Délivrée par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Aide sociale au repas - Délivrée par le Conseil Départemental du Cher

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) - Délivrée par le Conseil Départemental du Cher

Aide des Caisses de Retraite pour des heures d'Aide Ménagère (GIR 6 et 5)

EXEMPLE DE TARIFS (pour une personne seule et pour un mois de 31 jours)

Type de logement	30 m ²	24m ²
Loyer + Charges	1 293,86	1 226,65
Loyer + Charges + Déjeuner	1 474,28	1 407,07
Loyer + Charges + Déjeuner + Dîner	1 585,57	1 518,36
Loyer + Charges + PDJ + Déjeuner	1 524,19	1 456,98
Loyer + Charges + PDJ + Déjeuner + Dîner	1 635,48	1 568,27
Loyer + Charges + PDJ + Déjeuner + Dîner + Linge	1 679,28	1 612,07

Le Téléphone et l'EDF des appartements sont à la charge du résident

Les heures d'Aide à Domicile sont à la charge du résident

MARPA des Meaulnes - Siret : 41859968400028

4 rue des fossés - 18380 La Chapelle d'Angillon

Téléphone: 02 48 73 48 13 - www.marpa-des-meaulnes.fr